



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Mars 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 21.03.2023 <u>Date d'affichage</u> 21.03.2023	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mélanie DELANNOIS, Mrs Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Philippe, DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DELANNOIS à Mme DEHAENE, M. MIRAGLIA à M. BEAREZ, M. DELEMER à M. ROUSSEAU, M. DELSCHODT à M. GOUPY, M. BERNARD à Mme NOTO-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 21/2023/CM/CM

Objet : Recrutement de 4 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Enseignement-Animation-Jeunesse

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Enseignement-Animation-Jeunesse, à savoir des agents d'entretien, service restauration, encadrement pause méridienne, garderies des ACM (accueil collectif de mineurs) et animation ;

Le recrutement de :

- Deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique
- Deux agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation

est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de neuf mois allant du 1^{er} avril 2023 au 31 Décembre 2023 inclus.

Deux agents recrutés sur le grade d'adjoint technique assureront les fonctions dans l'entretien des locaux, service restauration, encadrement pause méridienne, garderies des ACM. Les deux agents recrutés sur le grade d'adjoint d'animation, devront être détenteur du BAFA ou diplôme équivalent et assureront les fonctions au sein du service restauration, de l'encadrement durant les pauses méridiennes, garderies des ACM, ainsi que l'animation des ACM.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 31/4/2023

ID : 059-215903758-20230329-2023_CM_740-DE



Les 4 postes seront créés à temps non-complet dans la limite de 20 heures hebdomadaire.
La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement.

Les agents devront posséder une expérience professionnelle dans l'entretien et dans l'animation.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A circular official stamp in blue ink, identical to the one at the top right. It contains the text "VILLE DE VILAINES SUR LOIRE", "Le Maire", and "Claude MERLY". A handwritten signature is written over the stamp.

Claude MERLY